



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Préfecture de la Haute-Garonne

## DOCUMENT DE CIRCULATION POUR ÉTRANGER MINEUR

### Informations concernant le mineur

<b>N° étranger</b> (sauf 1ère demande)	<input type="text"/>	PHOTO
<b>NOM</b>	<input type="text"/>	
<b>Prénom</b>	<input type="text"/>	
<b>Nationalité</b>	<input type="text"/>	

### Procédure

- 1. Transmettre votre dossier par voie postale** à l'adresse suivante :  
Préfecture de la Haute-Garonne  
DMI - BASE - DCEM  
1 Place Saint Étienne  
31038 Toulouse Cedex 9
- 2. Vous recevrez un SMS ou un courrier** lorsque le DCEM de votre enfant sera disponible en préfecture. Le délai de traitement est de 2 à 6 semaines. Le SMS précisera le montant de taxe à acquitter lors de la remise du DCEM.
- 3. Récupérer le DCEM en préfecture.** La présence de l'enfant est obligatoire lors de la remise du document.

### Suppression du titre d'identité républicain

La loi du 10 septembre 2018, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2019, supprime le titre d'identité républicain. Les mineurs qui en bénéficiaient et qui continuent à remplir les conditions de délivrance bénéficient désormais d'un document de circulation pour mineur (DCEM). Cette réforme est sans impact sur l'accès à la nationalité française.

### Cadre réservé à la préfecture

<b>Date de dépôt</b>	<input type="text"/>	<b>Instructeur</b>	<input type="text"/>
<b>Type de demande</b>	<input type="checkbox"/> DCEM	<b>Référence</b>	<input type="text"/>

### Observations

--



**Fiche d'identité du mineur**

Nom \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_

Sexe  Féminin  Masculin

Nationalité \_\_\_\_\_

Né le \_\_\_\_\_ Âge \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Date d'entrée en France \_\_\_\_\_ (sauf si l'enfant est né en France)

Passeport N° \_\_\_\_\_ Valable du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Visa N° \_\_\_\_\_ Valable du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Adresse du mineur : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Complément (appt, résid, hébergeant, etc.) \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

**Informations relatives aux parents**Situation des parents :  Concubins  Mariés  Pacsés  Séparés  Divorcés (joindre le jugement de divorce)  Veuvage (joindre l'acte de décès)Identité du parent :  Père  Mère

Nom \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_

Né le \_\_\_\_\_ Âge \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_ N° étranger \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tel. port. \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

Identité de l'autre parent :  Père  Mère

Nom \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_

Né le \_\_\_\_\_ Âge \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_ N° étranger \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tel. port. \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

Si l'autorité parentale n'est pas exercée par les parents, identité du tuteur ou du mandataire :

Nom \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_

Né le \_\_\_\_\_ Âge \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_ N° étranger \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tel. port. \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

Je soussigné \_\_\_\_\_, le demandeur, atteste sur l'honneur :

- Que les renseignements ci-dessus sont exacts
- Que j'exerce l'autorité parentale sur le mineur bénéficiaire en qualité de  Père  Mère  Tuteur

Fait à \_\_\_\_\_

Signature du tuteur

Signature du demandeur

Signature de l'autre parent

Le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

### RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **originaux** et les **photocopies** de tous les documents ci-dessous
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.
- Les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

### PARTIE 1 : PIÈCES À FOURNIR POUR TOUTES LES DEMANDES

- Formulaire de demande de DCEM** intégralement complété, daté et signé
- Passeport** de l'enfant (ou autre justificatif de nationalité : carte consulaire, carte d'identité nationale, titre de voyage)
- Acte de naissance de l'enfant faisant apparaître sa filiation ou livret de famille**
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois** :
  - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc
  - Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
  - Si l'enfant ne réside pas à la même adresse : fournir les deux justificatifs de domicile.

Remarque : l'adresse sur le titre de séjour du parent doit être à jour (sauf VLS-TS, CRA ou CST de 1 an)
- Justificatifs de présence en France de l'enfant** : certificats de scolarité, attestation d'inscription en crèche, etc.
- Documents attestant que le demandeur exerce l'autorité parentale** sur le mineur ou qu'il détient un mandat de la personne titulaire de cette autorité : Acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) mentionnant le nom du parent.
  - Demande présentée par le parent : acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) mentionnant le nom du parent.  
En cas de séparation des parents : le cas échéant, décision de justice statuant sur l'autorité de l'autorité parentale (jugement de divorce, décision du juge aux affaires familiales).
  - Demande présentée par un tiers : copie de la décision de justice française prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale / si l'enfant est sous tutelle, copie de la décision du conseil de famille ou de justice désignant le tuteur.
- 2 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

+

### PARTIE 2 : DOCUMENTS SPÉCIFIQUES SELON LA SITUATION DE L'ENFANT

TOUTES NATIONALITÉS SAUF ALGÉRIENS	MINEURS ALGÉRIENS
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Mineur étranger dont au moins l'un des parents réside en situation régulière</b> : VLS-TS, carte de séjour ou carte de résident en cours de validité du/des parent(s) – copie recto-verso.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Enfant étranger d'un ressortissant français</b> : carte nationale d'identité ou passeport ou certificat de nationalité française du/des parents.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Mineur entré en France avant l'âge de 13 ans sous couvert d'un visa d'une durée supérieure à 3 mois en qualité de visiteur</b> :           <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Visa D d'une durée supérieure à 3 mois délivré en qualité de visiteur et justificatif d'entrée (cachet d'entrée)</li> <li>◦ Justificatifs de présence en France depuis l'âge de 13 ans : certificats de scolarité, inscription en crèche, etc.</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> <b>Enfant étranger d'un ressortissant européen ou à charge d'un conjoint d'européen</b> :           <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ <u>Enfant d'un ressortissant européen</u> : justificatifs relatifs à la situation de l'européen en France (emploi, ressources, etc.) ou titre de séjour « citoyen européen » en cours de validité (facultatif).</li> <li>◦ <u>Enfant à charge d'un conjoint d'européen</u> : titre de séjour « membre de famille d'européen » en cours de validité.</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> <b>Mineur placé à l'aide sociale à l'enfance avant l'âge de 16 ans</b> : décision de placement, jugement de tutelle, justificatifs de la formation suivie.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Mineur reconnu réfugié / protection subsidiaire</b> : décision de l'OFPRA ou de la CNDA accordant le statut et actes d'état civil établis par l'OFPRA.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Mineur entré en France sous couvert d'un visa d'une durée supérieure à trois mois en qualité d'enfant de Français ou d'adopté</b> : visa d'entrée en France.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Mineur algérien né en France dont l'un des parents réside régulièrement en France</b> : carte de séjour du/des parent(s)</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Mineur algérien entré par regroupement familial (OFII)</b> :           <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Visa mention « XX = voir carte séjour parent »</li> <li>◦ Carte de séjour du/des parent(s) en cours de validité</li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> <b>Mineur algérien entré en France avant l'âge de 10 ans et résidant en France depuis au moins 6 années</b> : preuve de résidence en France habituelle en France certificats de scolarité, inscription en crèche, etc.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Mineur algérien entré en France pour y suivre des études sous couvert d'un visa d'une durée supérieure à 3 mois</b> : visa d'entrée en France et justificatifs d'étude (certificat de scolarité)</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Mineur algérien réfugié / protection subsidiaire</b> : décision de l'OFPRA ou de la CNDA accordant le statut et actes d'état civil établis par l'OFPRA.</li> </ul>

OU

### PARTIE 2 : DOCUMENTS SPÉCIFIQUES POUR UN DUPLICATA OU UN CHANGEMENT D'ADRESSE

- En cas de perte** : Déclaration de perte (à télécharger et à compléter)
- En cas de vol** : dépôt de plainte ou main courante auprès des services de police
- Changement d'adresse** : justificatif de domicile de l'enfant et, si le parent réside à une adresse différente, son justificatif de domicile.

